

30 avril 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 30 avril 2013 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

EMPRUNT PAR BILLET POUR RÈGLEMENTS # 249-08 & 279-12

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Frédéric souhaite emprunter par billet un montant total de 526,100\$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
249-08	46,100\$
279-12	480,000\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par Michel Fortin, APPUYÉ par Marco Laplante ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 526 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 249-08 et 279-12 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 7 mai 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	50 700 \$
2015.	52 100 \$
2016.	53 800 \$
2017.	55 100 \$
2018.	57 000 \$(à payer en 2018)
2018.	257 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Frédéric émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mai 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 279-12, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISIONNAIRE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS # 249-08 & 279-12

IL EST PROPOSÉ par Claire Pouliot, APPUYÉ par Julie Simard ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Frédéric accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 7 mai 2013 au montant de 526 100 \$ par **billet** en vertu du des règlements d'emprunt numéros 249-08 et 279-12, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

50 700 \$	2.61%	7 mai 2014
52 100 \$	2.61%	7 mai 2015
53 800 \$	2.61%	7 mai 2016
55 100 \$	2.61%	7 mai 2017
314 400 \$	2.61%	7 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 19h40.